



CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE SEANCE

Séance du lundi 07 octobre 2024 à 20 heures 30 minutes
Cantine école

Convocation par mail le 03 octobre 2024

Présents :

Mme BLOT Claudie, M. BISSIERES Sylvain Frédéric, M. BOUSQUET Thierry, Mme GOSSET Angélique, M. GUEDES PIRES Bruno, M. TEYSSEDOU Adrien

Procuration(s) : Mme Paule GAJAC donne procuration à M. BOUSQUET Thierry, M FIAULT Nicolas donne procuration à M. TEYSSEDOU Adrien, M Guy Vierge donne procuration à Mme GOSSET Angélique

Absent(s) : Mme Laura Soulier

Excusé(s) : Mme GAJAC Paule, M FIAULT Nicolas, M Guy Vierge

Secrétaire de séance : M. BOUSQUET Thierry

Président de séance : M. TEYSSEDOU Adrien

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du conseil du 02/09/2024.

1/ Délibérations

Réfection toit du Lavoir

Recrutement agent recenseur vacataire

Ouverture Chemin Rural de Cassagne-Haut publié au Cadastre.

2/ Informations

Ouverture de la Mairie au public le samedi matin sur RDV

Règlement garderie école

3/ Echanges

Fournisseurs fruits et légumes de la cantine

Embauche future cantinière

4/ Questions diverses

Approbation du compte rendu de séance du conseil Municipal

Le compte rendu de la séance du 02 septembre 2024 est approuvé par l'ensemble du conseil.

1 – Délibérations :

2024-DE-33 : Réfection toit du Lavoir

M. le Maire rappelle que la remise en état de la toiture du lavoir était prévue au budget. M. Thierry Bousquet indique que des chiffrages ont été demandés à 2 charpentiers. M. Gosset a remis un devis de 4 200 € et M. Massou un devis de 5 094 €. Le conseil est favorable à l'exécution des travaux par M. Gosset et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Mme Angélique Gosset n'a pas participé au débat et au vote.

Vote : Adopté (pour : 7, contre : 0, abstention : 0)

2024-DE-34 : Recrutement agent recenseur

Monsieur le Maire indique que le recensement de la population est obligatoire tous les 5 ans dans les petites communes. Mme Angélique Gosset, coordonnatrice de l'enquête, indique qu'il faut recruter un agent recenseur. Cet agent devra principalement remettre aux habitants les questionnaires. Une formation de 2 demi-journées est prévue pour l'agent et la coordonnatrice du recensement. Mme Angélique Gosset insiste sur la nécessité de communiquer sur l'identité de l'agent recenseur afin que le meilleur accueil lui soit réservé lors de sa visite au domicile des habitants. Elle propose également qu'il soit présenté lors d'un événement dans la commune (Vœux ou galette des rois par exemple). Concernant la rémunération de l'agent, Monsieur le Maire propose de procéder comme lors du dernier recensement. Il propose donc au conseil de rémunérer l'agent à l'acte (feuille logement et bulletin individuel) plus une partie fixe pour la formation, le repérage et une indemnité kilométrique.

Vote : Adopté (pour : 9, contre : 0, abstention : 0)

2024-DE-35 : Ouverture chemin rural de Cassagne-Haut publié au cadastre

Monsieur le Maire indique que, après enquête publique et délibération 20228_DE_37 le chemin rural a été matérialisé par bornage, et sera inscrit sur l'inventaire des chemins ruraux de la commune. Le conseil, après avoir délibéré, constate que la délibération est approuvée à l'unanimité.

Vote : Adopté (pour : 9, contre : 0, abstention : 0)

2 – Informations :

Ouverture de la Mairie au public le samedi matin

Monsieur le Maire indique que la présence des élus à la mairie, au vu de la fréquentation, n'est pas nécessaire. Il précise également que des rendez-vous peuvent être demandés au secrétariat et pourront être programmés avec les élus concernés.

Règlement garderie école

Mme Angélique Gosset fait la lecture du Règlement de la garderie de l'école modifié suite à la réunion de conseil municipal de septembre. L'ensemble du conseil est favorable à l'application de ce règlement. Mme Angélique Gosset précise que ce règlement est transmis aux parents des enfants fréquentant la garderie et doit être retourné signé à la mairie.

3 – Echanges :

Fournisseurs fruits et légumes de la cantine

Mme Angélique Gosset indique que le fournisseur (les cocassiers) n'est plus en mesure de livrer la cantine. Aujourd'hui la cantine s'approvisionne à la « halle fermière » mais les livraisons ne peuvent se faire qu'à partir

de 50 € somme qui n'est pas toujours atteinte. M. Thierry Bousquet propose de confier cette tâche à l'employé communal dans les cas où la livraison ne serait pas possible.

Embauche future cantinière

Monsieur le Maire nous indique qu'il a réunion pour une étude avec la cuisine centrale de Monflanquin qui pourrait éventuellement nous livrer des repas, mais en attendant de connaître les résultats de l'étude avec une étude des coûts, il est tout de même nécessaire d'embaucher une cantinière pour prendre la suite de Marie-Thérèse qui part à la retraite au 31 décembre 2024. La cantinière travaillerait une semaine au mois de décembre pour prendre ses marques dans la cantine et serait sous contrat jusqu'à la fin de l'année scolaire en cours (début juillet 2025).

4 - Questions diverses :

Nettoyage falaise du château

Mme Claudie Blot demande à faire un point sur l'avancement du nettoyage de la falaise du Château. Monsieur le Maire répond qu'effectivement le nettoyage a pris du retard et qu'il va relancer l'association et vérifier qu'ils sont en mesure de terminer le nettoyage rapidement. Le choix de confier ces travaux à l'association LCS Nature Evasion s'est fait sur des critères de proximité, d'expérience de ces travaux qui leur ont déjà été confiés par le passé et d'un tarif très attractif. Monsieur le Maire précise que seul un paiement partiel a été effectué pour le contrôle des fissuromètres. La recherche d'une entreprise spécialisée dans ces travaux en hauteur est envisagée.

Mur de soutènement route de la cambe de l'homme

Monsieur le Maire indique que le mur de soutènement après la falaise n'a pas été inclus (oubli Communauté des Communes) dans le programme ponts du CEREMA. Vu l'état de la route un nouveau contrôle est indispensable. Dans un premier temps et par mesure de sécurité, il faut envisager d'interdire l'accès aux véhicules de plus de 3,5T.

Château

Monsieur Thierry Bousquet indique que la passerelle supérieure du donjon va être vérifiée et renforcée suite aux remarques des visiteurs.

Monsieur le Maire lève la séance à 21h15.